

SESSION 2024

**CAPLP ET CAFEP
CONCOURS EXTERNE**

Section

SCIENCES ET TECHNIQUES MÉDICO-SOCIALES

Épreuve écrite disciplinaire appliquée

L'épreuve place le candidat en situation de produire une analyse critique de documents puis de construire une séquence pédagogique à partir d'un sujet donné par le jury.

Elle permet de vérifier l'aptitude du candidat, à partir d'un dossier documentaire scientifique et technique, à conduire une analyse du dossier fourni et à proposer une séquence pédagogique en lien avec un cahier des charges donné spécifiant le cadre de l'application visée et qui pourra faire appel à une réflexion sur les enjeux éducatifs, économiques, éthiques, écologiques, sociétaux, etc.

La séquence pédagogique s'inscrit dans les programmes et référentiels du lycée professionnel.

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

INFORMATION AUX CANDIDATS

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

► Concours externe du CAPLP de l'enseignement public :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFE	7300J	102	9312

► Concours externe du CAFEP/CAPLP de l'enseignement privé :

Concours	Section/option	Epreuve	Matière
EFF	7300J	102	9312

« La dynamique du plan de formation des professionnels de la petite enfance est lancée et bien lancée. Je félicite et remercie les professionnels de leur investissement dans cette démarche et je sais pouvoir compter sur tous les acteurs nationaux et locaux de la petite enfance pour les inciter à y recourir et faciliter leur accès à ces formations comme plus généralement à la formation continue, condition essentielle d'une qualité d'accueil toujours plus grande ».

Déclaration de M. Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'Enfance et des Familles

Parce qu'il favorise le développement et l'éveil de l'enfant, l'accueil des jeunes enfants constitue un levier efficace de réduction des inégalités. Par la mise en place d'un plan de formation continue à destination des professionnels de la petite enfance, le Gouvernement s'est engagé à renforcer la qualité des modes d'accueil de tous les enfants.

Plan de formation des professionnels de la petite enfance : la dynamique est lancée

Publié le 09/12/2021

Ministère des solidarités et des familles

À partir de vos connaissances et du dossier documentaire :

1. Analyser la qualité de l'accueil dans le secteur de la petite enfance en France et identifier les conditions favorables au respect des besoins et des rythmes du jeune enfant.
2. Dans la perspective d'un enseignement en baccalauréat professionnel accompagnement soins et services à la personne, concevoir une séquence pédagogique permettant de développer chez les élèves des compétences figurant dans les extraits de référentiel fournis en annexe 1.

Argumenter les choix pédagogiques, en précisant notamment :

- le contexte et la situation professionnels retenus,
- le nombre et le titre des séances,
- les objectifs visés,
- les activités proposées au élèves (modalités, supports...),
- les modalités d'évaluation envisagées.

Pour une séance, au moins, sont attendues les consignes données aux élèves, les productions à réaliser et la trace écrite.

DOSSIER DOCUMENTAIRE :

Annexe 1 : **Extraits du référentiel baccalauréat professionnel accompagnement soins et services à la personne**

Arrêté du 02 février 2022, paru au journal officiel le 04 mars 2022

Annexe 2 : **Éléments de maltraitance institutionnelle selon les possibles origines listées par la commission nationale de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance**

N. BOHIC, J.B. FROSSARD, C. ITIER, T. LECOMTE

Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches – IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) – mars 2023 - p. 37, 38

<https://igas.gouv.fr/Qualite-de-l-accueil-et-prevention-de-la-maltraitance-institutionnelle-dans-les.html>, (consulté le 27/09/2023)

Annexe 3 : **Charte d'accueil du jeune enfant à la crèche « la Friponnerie »**

La charte d'accueil du jeune enfant

<https://friponnerie.fr/la-charte-daccueil-du-jeune-enfant/>, (consulté le 27/09/2023)

Annexe 4 : **Évolution du mode de garde ou d'accueil principal des enfants de moins de 3 ans en semaine, entre 2002 et 2021**

La part des enfants de moins de 3 ans confiés principalement à une assistante maternelle ou une crèche a presque doublé entre 2002 et 2021 DREES (Direction de la Recherche des Etudes Et des Statistiques), Etudes et Résultats, n°1257 - février 2023, p. 3

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sites/default/files/2023-02/ER1257MAJ.pdf>, (consulté le 27/09/2023)

Annexe 5 : **Disparité départementale des places durablement fermées en EAJE – juillet 2022**

N. BOHIC, J.B. FROSSARD, C. ITIER, T. LECOMTE

Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches – IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) – mars 2023, p. 50

<https://igas.gouv.fr/Qualite-de-l-accueil-et-prevention-de-la-maltraitance-institutionnelle-dans-les.html>, consulté le 27/09/2023

Annexe 6 : **Chiffres sur l'accueil du jeune enfant**

Dossier de presse - Conseil national de la refondation

Service public de la petite enfance : garantir un meilleur accueil du jeune enfant – 1^{er} juin 2023 - p. 12, 13, 14

<https://www.gouvernement.fr/upload/media/content/0001/06/025f305db5a6fa9c5d558dafc1da0e1b413eb82d.pdf>, consulté le 27/09/2023

Annexe 7 : **Carte des besoins fondamentaux universels de l'enfant**

N. BOHIC, J.B. FROSSARD, C. ITIER, T. LECOMTE

Qualité de l'accueil et prévention de la maltraitance dans les crèches – IGAS (Inspection Générale des Affaires Sociales) – mars 2023, p. 17

<https://igas.gouv.fr/Qualite-de-l-accueil-et-prevention-de-la-maltraitance-institutionnelle-dans-les.html>, consulté le 27/09/2023

Annexe 8 : **« Le Care »**

Allocations familiales, CAF de Paris

Extrait du projet d'établissement crèche Méli-Mélo 2022-2026 - p. 17

<https://www.envoludia.org/wp-content/uploads/2022/09/2022-Projet-Etablissement-MeliMelo.pdf>, consulté le 27/09/2023

Annexe 9 : Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Ministère des droits des familles, de l'enfance et des droits des femmes

Cadre national pour l'accueil du jeune enfant – p. 2, 8, 9, 16

https://sante.gouv.fr/IMG/pdf/accueil_jeune_enfant_cadre_national.pdf, consulté le 27/09/2023

Annexe 10 : Douces violences

C. SCHUHL

<https://www.christineschuhl.com/>, consulté le 27/09/2023

Annexe 1 (1/2) : Extraits du référentiel Bac Pro Accompagnement Soins et Services à la Personne

Bloc 1 Accompagner la personne dans une approche globale et individualisée
(Pour rappel, les compétences marquées d'un astérisque sont aussi mobilisées dans les autres blocs)

Compétences	Indicateurs d'évaluation des compétences
<p>1.0 Adopter une posture professionnelle adaptée*</p>	<p>Attitude réflexive sur sa pratique, prise de distance Réajustement des pratiques en tenant compte du contexte de travail Prise en compte de la situation et des interlocuteurs Respect des valeurs de l'autre Respect des règles éthiques Utilisation raisonnée des réseaux sociaux Respect de l'e-réputation Respect de la confidentialité Réalisation des actions dans une démarche constante de bienveillance Capacité à identifier et à gérer ses émotions Adaptabilité aux situations complexes Respect de ses limites de compétences, de son champ d'intervention</p>
<p>1.1 Accueillir, communiquer avec la personne, sa famille, son entourage</p>	
<p>1.1.1 Organiser les conditions matérielles de l'accueil</p>	<p>Organisation des conditions d'accueil respectant la confidentialité, la convivialité, le confort, la sécurité de la personne et de son entourage Prise en compte des ressources et contraintes liées à la personne, à l'environnement professionnel</p>
<p>1.1.2 Créer une situation d'échange, favoriser le dialogue, l'expression de la personne, la coopération de la famille et l'entourage*</p>	<p>Respect des règles déontologiques Posture adaptée à la situation Qualité de l'écoute, de l'expression, du questionnement Instauration d'un climat de bienveillance, de confiance, de sécurité Qualité de la reformulation si nécessaire Réponse adaptée aux interlocuteurs</p>
<p>1.1.3 Recueillir et analyser les attentes de la personne, de la famille, de l'entourage, proposer des solutions</p>	<p>Utilisation d'un outil de recueil de données adapté à la situation Identification de la demande de la personne, de sa famille, de l'entourage Pertinence du questionnement Recueil d'informations fiables, actualisées et utilisables Détermination des priorités Respect de ses limites de compétences</p>
<p>1.1.4 Présenter le service ou la structure</p>	<p>Identification des services ou partenaires Prise en compte des missions des différents services ou partenaires Clarté et précision de la présentation Supports de communication adaptés à la situation</p>
<p>1.1.5 Adapter sa réponse en fonction des attitudes et comportements de la ou des personnes, en fonction de différentes situations dont situation de conflit</p>	<p>Prise en compte objective de son attitude et de son comportement. Langage et comportement adaptés à la situation Orientation vers le service adapté en fonction de la demande Pertinence et rapidité de la réponse Satisfaction de la personne, de la famille, de l'entourage Prise en compte de la situation de conflit</p>
<p>1.2 Participer à la conception, au suivi, à la mise en œuvre et à l'évaluation du projet individualisé, du projet de vie, en lien avec l'équipe pluriprofessionnelle</p>	
<p>1.2.1 Recueillir auprès de la personne et de son entourage ses attentes, ses habitudes de vie</p>	<p>Identification pertinente des habitudes de vie et des souhaits de la personne</p>

Annexe 1 – suite (2/2) : Extraits du référentiel Bac Pro ASSP

1.2.2 Identifier et repérer les besoins, évaluer les potentialités de la personne	<p>Identification et repérage objectifs des besoins par l'observation de la personne et de son environnement</p> <p>Evaluation pertinente des potentialités et des difficultés de la personne</p> <p>Respect de l'intimité de la personne et de sa vie privée</p> <p>Sollicitation de tous les professionnels concernés et de l'entourage si besoin</p>
1.2.3 Recueillir les informations relatives à l'environnement professionnel	<p>Recueil d'informations actualisées et diversifiées</p> <p>Vérification de la fiabilité des sources d'informations</p>
1.2.4 Contribuer aux échanges lors d'une réunion de travail	<p>Respect du positionnement professionnel</p> <p>Interventions pertinentes en lien avec l'objet de la réunion</p> <p>Ecoute attentive</p> <p>Prise en compte de la parole de l'autre</p>

Savoirs associés - Bloc 1

Accompagner la personne dans une approche globale et individualisée

SCIENCES MEDICOSOCIALES

Connaissances	Limites de connaissances exigées
Les besoins et attentes de la personne – Les rythmes de vie	
	<p>Pour une personne donnée, et dans différentes situations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - repérer et justifier ses besoins, ses attentes ; - justifier leur prise en compte dans l'accompagnement de la personne ; - décrire le rythme de vie.

[...]

La bientraitance – La maltraitance	
Promotion de la bientraitance	<p>Définir le concept de bientraitance</p> <p>Distinguer bientraitance, bienveillance</p> <p>Justifier les principes de la bientraitance : respect de la personne, promotion de l'expression de la personne, communication personne/professionnel</p> <p>Repérer les recommandations institutionnelles sur la bientraitance</p> <p>A partir de documents institutionnels ou professionnels, d'expériences en milieu professionnel, présenter des actions de promotion de la bientraitance</p>
Prévention de la maltraitance	<p>Définir la maltraitance</p> <p>Repérer les situations à risques, les facteurs pouvant être à l'origine de situations de maltraitance</p> <p>A partir d'exemples, présenter les différents types de maltraitance</p> <p>Enoncer la conduite à tenir en cas de maltraitance</p> <p>Présenter les risques juridiques et sanctions encourues en cas d'acte maltraitant</p>

Annexe 2 : Éléments de maltraitance institutionnelle selon les possibles origines listées par la commission nationale de lutte contre la maltraitance et de promotion de la bientraitance

Une politique institutionnelle inadaptée

« Devoir choisir qui dormira dans un lit car il n'y a pas assez de lits pour tous au moment de la sieste » ; « Devoir laisser un enfant pleurer pour effectuer des tâches ménagères ».

Des pratiques managériales inadaptées ou défailtantes

« Pression de la direction pour "bien paraître" devant les familles » ; « Direction qui accueille 33 enfants sur le temps de midi pour 25 places. » ; « Une direction sans cesse changeante ».

Une organisation conduisant à des situations de sous-effectif ou de sous-qualification récurrentes ou pérennes

« Accueillir 23 enfants à deux de 7h30 à 9h45 sans aucune aide. » ; « Crèches avec beaucoup de personnes non qualifiées manquant de connaissances de l'enfant et faisant ce métier car il y a de la demande d'emplois dans ce secteur ».

Une politique de formation insuffisante ou inadaptée

« Dans plusieurs établissements, j'ai travaillé avec des professionnelles qui se retrouvent en difficultés auprès des enfants. Par manque de formation initiale spécifique à l'accompagnement du tout-petit ou le plus souvent à cause de connaissances non mises à jour et d'un accompagnement et un soutien dans leurs pratiques insuffisants, j'ai vu des professionnelles démunies face à des situations rencontrées quotidiennement ce qui génère trop souvent des douces violences : cris, injonctions virulentes, exigences inadaptées à l'âge ...) ».

Des insuffisances organisationnelles

« L'établissement n'est tout simplement pas adapté pour accueillir autant d'enfants, rien n'est mis en place que ce soit pour le confort des enfants ou des adultes les conditions de travail et d'accueil ne sont clairement pas respectées.../... » [...]

Une absence de régulation des violences ou négligences subies par les personnes en situation de vulnérabilité, malgré l'existence de signaux d'alerte

« Une professionnelle forçait un enfant à manger, j'en ai parlé à la professionnelle qui ne voit pas le mal et j'en ai informé la directrice qui m'a répondu « vous n'êtes pas obligé de faire pareil », j'en ai informé plus haut .../... et elles m'ont répondu en entretien qu'elles savaient mais que la professionnelle allait bientôt être à la retraite » ; [...]

Une absence d'organisation d'un circuit d'alerte et de traitement connu (ici la PMI ne semble pas connue)

« Sommeil : plaquer les enfants dans leur lit en leur criant dessus, aucune réaction de la direction pourtant prévenue. Une directrice m'a répondu : « moi, j'ai bien claqué mes enfants et ils n'en sont pas morts... » Je vais bientôt démissionner ! ».

Des intimidations envers des familles ou des personnes accompagnées

« Différence entre les enfants de la part de la responsable, mouvement brusque à leur égard, surnom suivant leur origine, "faveurs" suivant les catégories socio pro des familles, jugement.../... ».

Un cadre de vie inadapté, des insuffisances en matière d'hygiène, de santé et/ou de sécurité

« 12 lits à barreaux dans un petit dortoir ne nous permettant pas de passer entre les lits sans porter d'enfants au niveau de notre tête pour pouvoir le poser ensuite dans son lit et enfants qui ne peuvent pas dormir comme ils en auraient besoin car se font réveiller par les autres. »

« Nombre de change de couches limité. » « Changement des couches à heures fixes même s'il y a une selle entre temps ». « Changes systématiques avant l'arrivée des parents » [...]

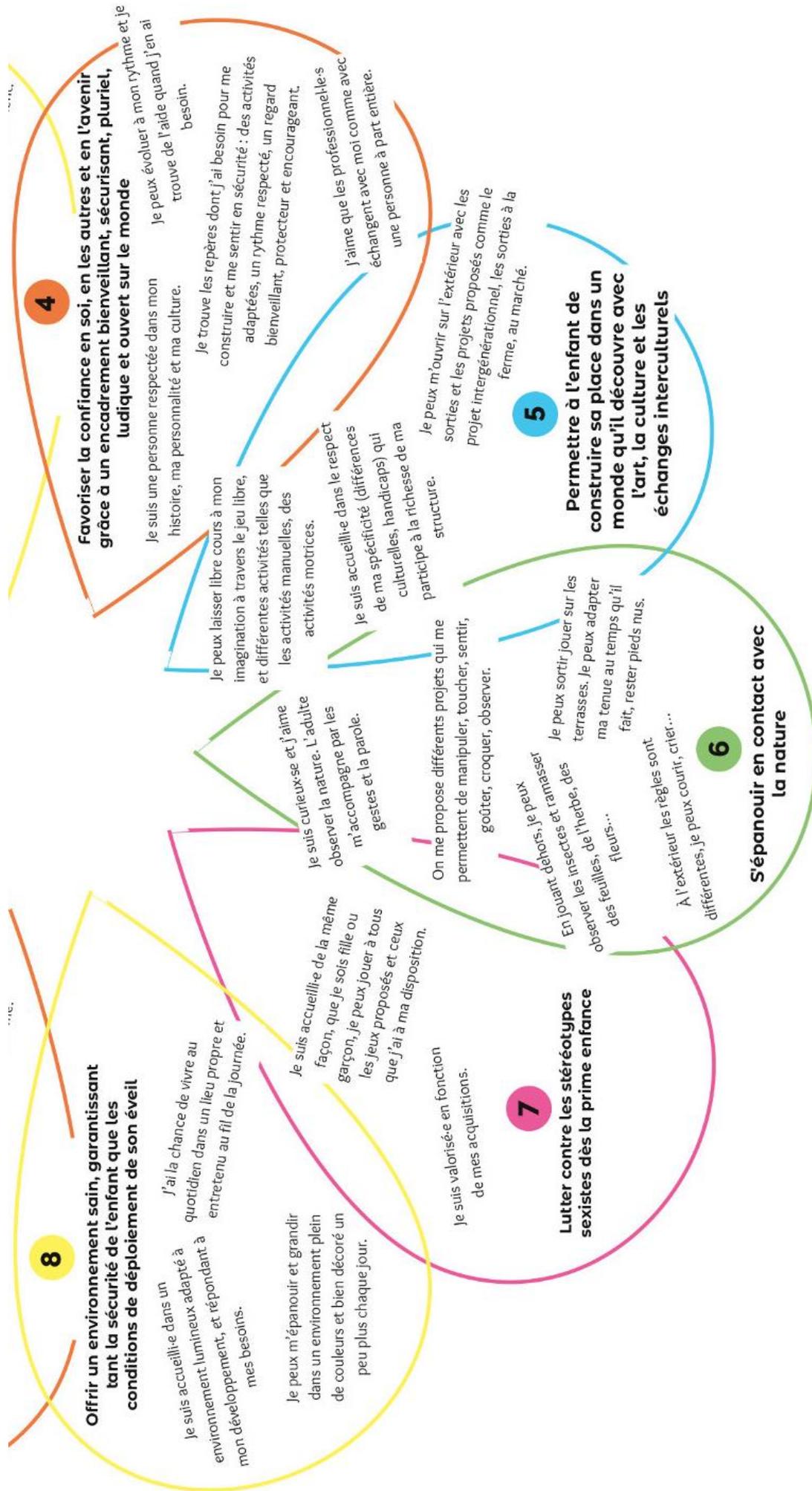
Un déséquilibre flagrant entre l'importance accordée aux impératifs collectifs et institutionnels au détriment du respect des libertés individuelles et de l'effectivité de personnalisation de l'accompagnement.

« Contraintes de personnel qui passent avant le bien-être de l'enfant (repas commencés à 10h45 pour être sûr de pouvoir coucher les enfants à 12h et prendre les pauses déjeuners calées entre 12h et 14h30). » « Pas de possibilité de laisser les enfants se lever avant 14h, étant seule à surveiller les siestes » ; « Parquer les enfants pour pouvoir faire le ménage ».

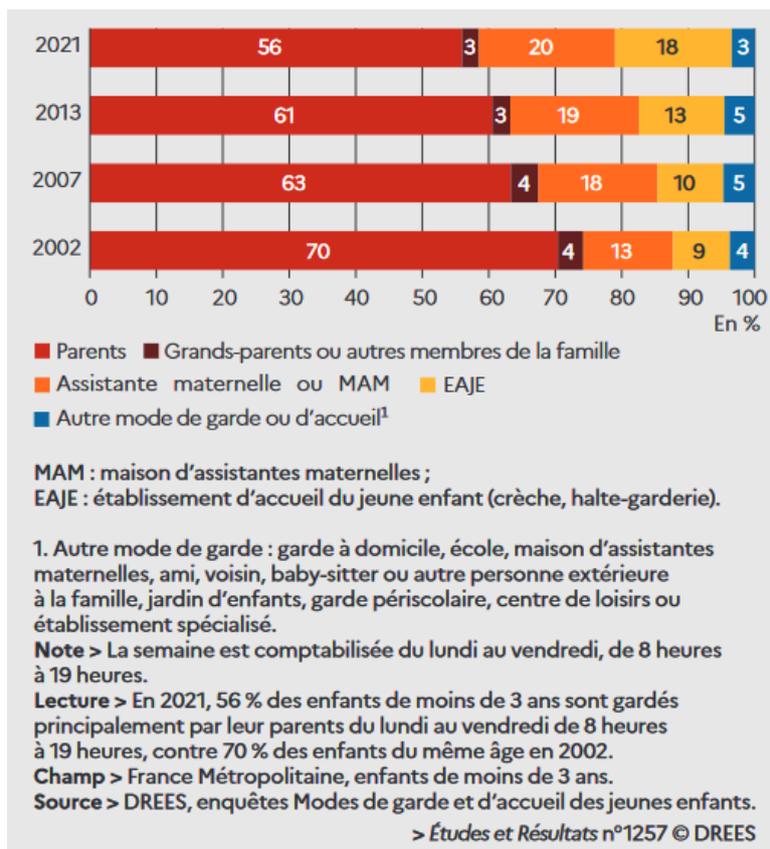
Annexe 3 (1/2) : Charte d'accueil du jeune enfant à la crèche « la Friponnerie »



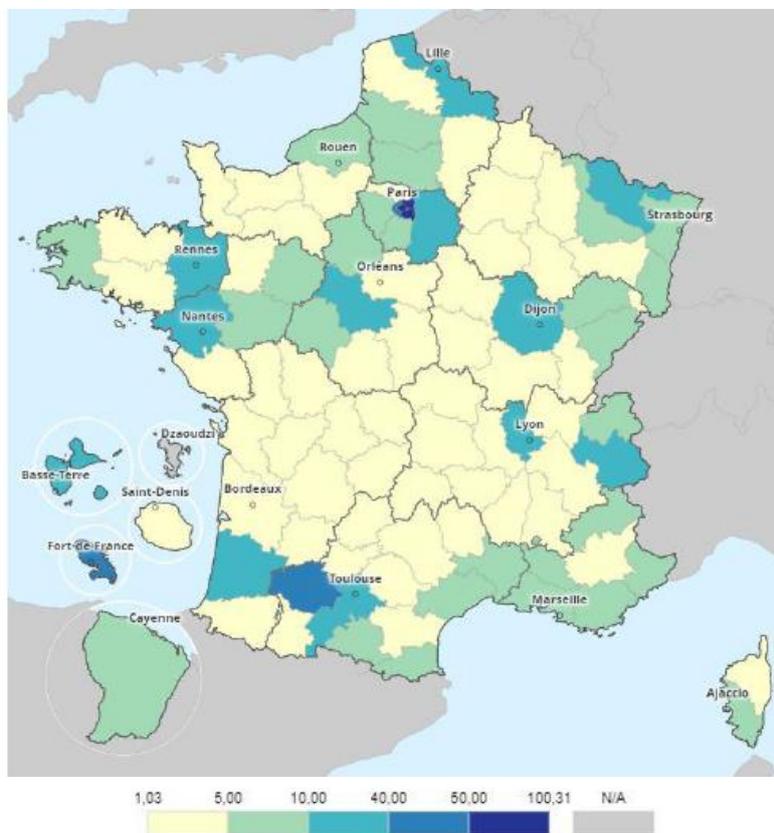
Annexe 3 – suite (2/2) : Charte d'accueil du jeune enfant à la crèche « la Friponnerie »



Annexe 4 : Évolution du mode de garde ou d'accueil principal des enfants de moins de 3 ans en semaine, entre 2002 et 2021



Annexe 5 : Disparité départementale des places durablement fermées en EAJE – juillet 2022



Nombre de places fermées pour 1000 places agréées (données après redressement)
 Source Cnaf – enquête pénurie de personnel

Annexe 6 : Chiffres sur l'accueil du jeune enfant

Les attentes des Français en termes d'accueil du jeune enfant ne sont pas satisfaites. Comptant 1,3 million de places d'accueil, réparties entre accueil individuel (770 000 places auprès d'assistants maternels, 47 000 auprès de gardes d'enfants à domicile) et accueil collectif (458 000 places de crèche pour 60% publiques et pour 40% privées également réparties entre secteur associatif et secteur marchand, 89 000 places de très petite section d'école maternelle), notre système d'accueil du jeune enfant est à bout de souffle : pour plus de 6 parents sur 10, la recherche d'une place d'accueil a constitué une source de stress importante. Elle les préoccupe dès la grossesse, parfois même avant, et se transforme trop souvent en parcours du combattant :

- 75% des Français estiment difficile de trouver un mode d'accueil près de chez eux ou abordable ;
- 50% des Français estiment difficile de trouver un mode d'accueil aux horaires qui leur conviennent.

Une offre d'accueil insuffisante

L'offre de places d'accueil, en crèche ou auprès d'assistants maternels notamment, ne permet pas de répondre aux besoins des parents :

- en moyenne, la France propose une place d'accueil pour 6 enfants de moins de 3 ans sur 10 seulement,
- 200 000 places d'accueil supplémentaires sont nécessaires pour couvrir l'ensemble des besoins.

Cette situation tend à s'aggraver en raison de la pénurie des professionnels de l'accueil de la petite enfance :

- 10 000 professionnels de crèches manquent déjà à l'appel,
- 20 000 assistants maternels partiront à la retraite d'ici 2030.

Une offre d'accueil marquée par de fortes inégalités

Des disparités territoriales très significatives :

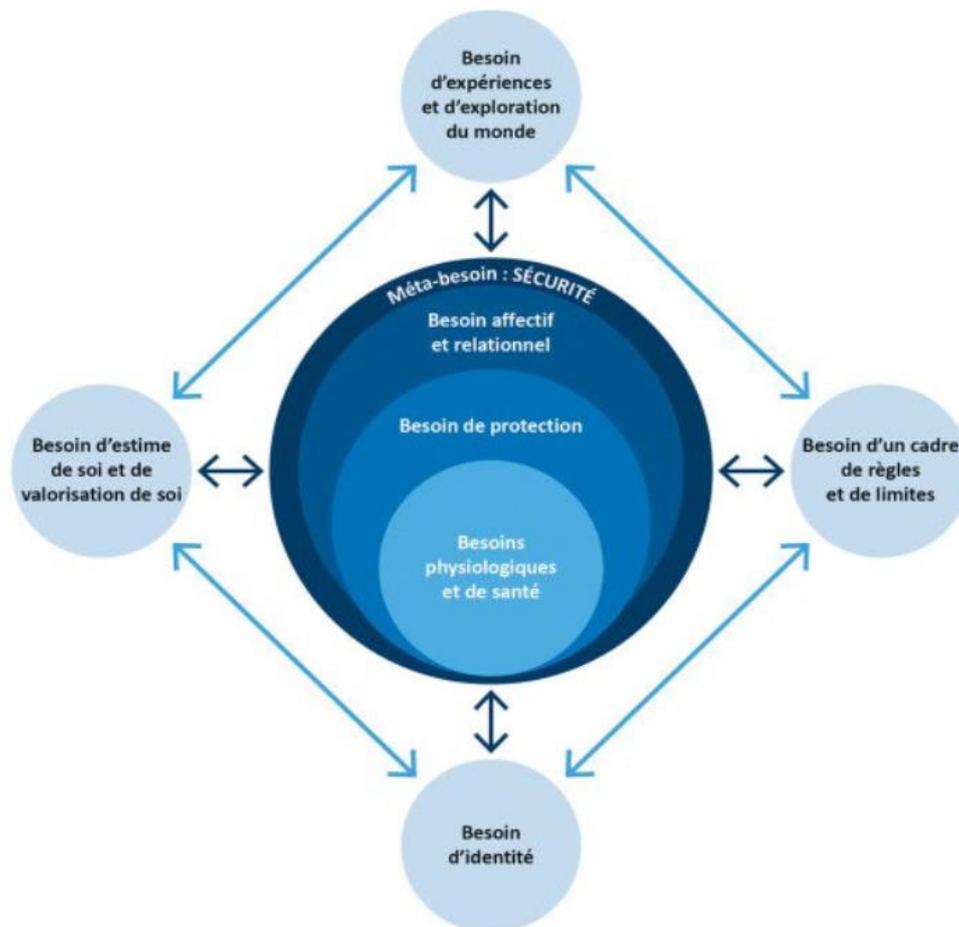
- 12 départements avec des taux de couverture inférieurs à 50%,
- aucune offre d'accueil dans environ 25% des communes, alors qu'1/4 des communes dispose d'un taux de couverture supérieur à 75%.

Des inégalités sociales et économiques importantes : le reste-à-charge est deux fois plus important, pour un couple percevant l'équivalent de deux SMIC qui fait appel à un accueil à plein temps, en cas de recours à un assistant maternel qu'à une crèche.

Une offre qui ne répond pas assez aux besoins en termes de jours ou d'horaires alors que 13 millions de travailleurs sont concernés par le travail en horaires étendus, atypiques, ou décalés :

- 9 des parents concernés sur 10, en particulier les familles monoparentales, ont eu des difficultés à trouver une solution d'accueil,
- moins de 40% d'entre eux sont satisfaits de leur arrangement actuel.

Annexe 7 : Carte des besoins fondamentaux universels de l'enfant



Annexe 8 : « Le Care »

Le « Care » poursuit ces objectifs de mise en lumière et d'étayage des potentiels de l'enfant et de sa famille, rendus vulnérables pendant ses « 1000 premiers jours » qui forment un temps singulier de rencontre et de découverte.

En effet, la pédagogie du « Care » permet aux professionnels de prendre en compte la vulnérabilité et la dépendance des enfants et de leurs familles. Elle repose sur 4 composantes :

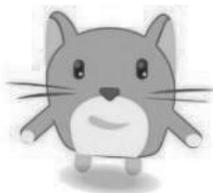
- être attentionné ;
- être enclin à détecter le besoin des autres et avoir la volonté/responsabilité d'y répondre ;
- avoir les compétences pour répondre à ces besoins ;
- prendre en compte les sentiments des autres (empathie) ;

Ces quatre composantes sont en permanence nécessaires au bon accompagnement de l'enfant et de sa famille ; parce qu'elles permettent le respect de l'autre malgré sa vulnérabilité, la prise en compte de sa singularité au sein du collectif et ainsi soutiennent le déploiement de son potentiel dans chacune des situations de vie qui constituent son quotidien : aussi bien dans les temps individuels que collectifs, dans les temps d'éveil, de soin, ou de nursing.

Annexe 9 (1/3) : Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Dix grands principes pour grandir en toute confiance

1. Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille.
2. J'avance à mon propre rythme et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
3. Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. Je me sens bien accueilli.e quand ma famille est bien accueillie, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
4. Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
5. Je développe ma créativité et j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
6. Le contact réel avec la nature est essentiel à mon développement.
7. Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnel.le.s qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
8. J'ai besoin d'évoluer dans un environnement beau, sain et propice à mon éveil.
9. Pour que je sois bien traité.e, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger entre collègues comme avec d'autres intervenants.
10. J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



Principe n°4

Un encadrement bienveillant, sécurisant, pluriel, ludique et ouvert sur le monde favorise la confiance en soi, en les autres et en l'avenir.

« Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, j'ai besoin de professionnel.le.s qui encouragent avec bienveillance mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir. »

Le jeune enfant naît dépendant mais pas impuissant. Il a des capacités d'imitation, d'empathie et de communication, est armé de ses cinq sens et mû par une vitalité découvreuse, qui en font d'emblée un partenaire de relation, de langage et d'observation. Les modes d'accueil se fondent sur ces aptitudes pour aider l'enfant à élargir sa palette affective, culturelle, sociale et intellectuelle. Ils offrent aux enfants des relations et un environnement riche, mais sans sur-stimulation d'une sphère au détriment d'une autre.

- **Accueillir un jeune enfant dans sa singularité exige de prendre en compte son vécu néonatal et familial.**
- **Chaque enfant a besoin d'être entouré avec précaution, bien-traitance et attention prévenante.** La qualité humaine et professionnelle, le type d'organisation des modes d'accueil ont, en eux-mêmes, des effets de prévention médicale, sociale et psychologique.
- **Les enfants s'épanouissent dans la continuité et la fiabilité de leur environnement.** Le respect des rythmes de l'enfant et de son besoin d'attachement affectif, de stabilité des liens, des lieux et des temps est une priorité devant laquelle les logiques administratives et gestionnaires doivent s'ajuster.
- **S'adresser à l'enfant de manière personnalisée et encourageante participe au développement de son indépendance et de sa confiance en lui et envers autrui.** Lorsque les enfants ressentent de la confiance, de l'amour et du respect, ils se sentent plus forts.
- **L'enfant est acteur de son développement. Les modes d'accueil sont ludiques et ouverts sur le monde.** Ils offrent à l'enfant les moyens de faire et de connaître par lui-même, et encouragent sa vitalité découvreuse, son désir d'apprendre et d'être en société. Pour cela, l'organisation et les équipements d'accueil doivent laisser place aux initiatives des enfants et des adultes. Ils doivent être suffisamment créatifs et évolutifs d'une part pour s'ajuster au développement, aux capacités et aux goûts des enfants, d'autre part pour favoriser l'originalité et l'évolution du projet de travail des professionnel.le.s. et des structures.
- **Chez le jeune enfant, le corps est le médium privilégié** pour établir des liens qui sécurisent, pour jouer, s'exprimer, apprendre et se faire des amis. Les modes d'accueil des jeunes enfants doivent donc accorder une attention particulière à la délicatesse des soins, à l'écoute de l'enfant, à la liberté des mouvements, à la variété des objets et matières à manipuler et aux découvertes multi-sensorielles.
- **Les jeunes enfants naissent avec une appétence et des capacités de relation et de communication.** Spontanément les professionnel.le.s de la petite enfance accompagnent de paroles le quotidien des enfants. La communication avec et entre les enfants est multiforme. Mais le langage n'est pas qu'un instrument de communication. La musique, les chants, les jeux rythmés et surtout s'adresser à un enfant, et pas seulement au groupe, lui permettent d'entrer dans le langage parlé. Les enfants accueillis doivent pouvoir entrer en conversation ou dans un jeu de langage à plusieurs sans être dérangés. Organiser des moments en petits groupes, faire sentir à l'enfant qu'on s'intéresse à ce qu'il va exprimer soutient son désir et son plaisir de parler.

Annexe 9 – suite (3/3) : Charte nationale pour l'accueil du jeune enfant

Principe n°10

Des professionnel.le.s qualifié.e.s et en nombre suffisant sont la garantie première d'un accueil de qualité.

« J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents. »

L'enjeu crucial que représente l'accueil du jeune enfant exige que les métiers qui y concourent soient qualifiés et offrent des perspectives de carrière attractives. Des professionnel.le.s suffisamment nombreux.ses, compétent.e.s et motivé.e.s forment la base sur laquelle l'ensemble du monde de la petite enfance repose.

- **Toutes et tous les professionnel.le.s de l'accueil collectif et individuel doivent avoir accès à une formation initiale professionnalisante et à la formation continue** pour acquérir les connaissances sur le développement du jeune enfant, suivre l'évolution des connaissances et des pratiques dans leur domaine, se perfectionner et progresser tout au long de leur carrière.
- **Une base de connaissances communes consacrée au développement du jeune enfant** dans la formation initiale, et des formations continues transverses à l'ensemble des professionnel.le.s de l'accueil individuel comme de l'accueil collectif, forment leur identité commune.
- **Les professionnel.le.s, dans leur formation**, sont sensibilisé.e.s aux actions de promotion de l'égalité entre les filles et les garçons, à l'implication égale des deux parents, au repérage et au traitement des situations de violences faites aux enfants et aux femmes, aux droits de l'enfant et à l'éveil artistique et culturel.
- **Les pratiques professionnelles et les contenus des formations s'inspirent du dernier état de la connaissance** sur les particularités du développement du jeune enfant et de ses relations avec le monde qui l'entoure, mais aussi sur la parentalité et les évolutions familiales ou sociétales.

Annexe 10 : Les douces violences

Elles sont ces attitudes, ces paroles, ces gestes, ces rythmes où l'intention de l'adulte prend le dessus sur celui de l'enfant. Ce sont des situations de très courtes durées, où la réaction de l'enfant peut sembler « sans grande importance »...

Une différence avec des situations de maltraitances

Sans vouloir faire du mal à l'autre, bien au contraire, les douces violences donnent cette fausse impression d'une efficacité bienveillante qui n'oublie rien des obligations, ni du devoir exigé ...Et « tant pis » pour les manières de faire ! Elles sont rapides, efficaces, ... « Ce n'est pas grave ! » dira cette professionnelle de la petite enfance tentant de calmer ce petit groupe de 5 petits de 18 mois, pour pouvoir lire une histoire sereinement, « Et puis on ne peut pas faire autrement et on a toujours fait comme ça ! » répondra cette aide-soignante dans cet EHPAD devant l'organisation de ces 20 résidents lors des repas donnés à la chaîne...

Ces réponses plaquées comme une résignation difficilement contournable, ne sont pas le simple fait d'hommes et de femmes, parents, professionnels, citoyens à part entière qui se laisseraient dériver vers des douces violences par facilité ou négligences. Lorsque les douces violences sont repérées, comprises tant dans leur puissance que dans leurs répercussions sur cet autre dépendant de leurs compétences, les visages se figent, et les raisons de ces douces violences se démêlent peu à peu...

Les douces violences viennent en réponse à une véritable vulnérabilité. Une fragilité entraînée par les contextes, les moyens, les rencontres, sa propre histoire, ses propres résistances, ses propres limites... Il serait bien réducteur de considérer les douces violences dans des actes définis, repérés, sortis de leur contexte et de leur histoire. Les douces violences ne s'excusent pas mais elles s'expliquent, s'approprient pour mieux les transformer en actes respectueux.



Comprendre les douces violences, c'est prendre le temps de regarder cette relation entre un enfant et un adulte, entre des enfants et des adultes ; c'est prendre en considération le contexte et repérer ces paroles, ces expressions, ces gestes, ces postures, ces rythmes que l'enfant ne peut ni comprendre, ni suivre. C'est repérer ces intentions d'adultes décalées des compétences et du rythme de l'enfant.

Les douces violences se mettent en place, lorsque l'adulte ne veut plus ou ne peut plus attendre la réponse de l'enfant. Entraîné par ses propres intentions, l'adulte s'impose à l'enfant, avec ses propres représentations, ses propres attentes et ses compétences d'adulte. Il y a, à ce moment précis, un rapport au temps où les choses deviennent non négociables et doivent devenir immédiates... Pour l'adulte !

Les douces violences ne s'arrêtent pas au domaine de la petite enfance. Elles sont un vaste champ de dérives, toujours possibles à partir du moment où un être humain, quel que soit son âge, est dépendant d'un autre.

